

CONSEIL COMMUNAL DU 22 DECEMBRE 2009
Condensé des points

1. Règlements de police.

Règlement de police interdisant la circulation à l'exception des piétons, cyclistes et cavaliers dans le parc du Château d'Oupeye.

2. I.I.L.E. – Adoption d'une motion.

Le Conseil communal voudra bien adopter une motion afin de soutenir l'I.I.L.E. dans sa démarche auprès du Pouvoir Fédéral de prendre les mesures nécessaires à la réforme indispensable permettant d'assurer la sécurité civile.

3. Sanctions ONEM – Adoption d'une motion en soutien aux C.P.A.S.

Par courrier du 26 novembre 2009, l'Union des Villes et Communes de Wallonie demande aux C.P.A.S. d'adopter une motion considérant l'ampleur des exclusions ONEM dont 38% des personnes exclues ou suspendues aboutissent dans les C.P.A.S. engendrant une charge de travail supplémentaire non financé. Celle-ci sera adressée au Gouvernement Fédéral et Régional.

Le Conseil communal voudra bien s'associer à la démarche que les C.P.A.S. vont entreprendre.

4. Mise à disposition de locaux au sein de l'Administration communale de Haccourt – Arrêt des termes d'une convention d'occupation

Le Conseil communal voudra bien décider d'arrêter les termes d'une convention portant sur la mise à disposition d'un poste de travail au sein du Secrétariat de Monsieur le Député-Bourgmestre au profit d'un attaché parlementaire.

Le temps de cet attaché est fixé à 936 heures/an à partir du 16 octobre 2009 pour une occupation de plus ou moins 15 m².

Le loyer mensuel est fixé forfaitairement à 30 € par mois et couvre l'utilisation de matériel de bureau, d'un copieur, d'un poste de téléphone, des consommations énergétiques ainsi que de l'entretien.

5. Règlement relatif à l'octroi de primes aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie – Amendement.

Le Conseil communal voudra bien décider de modifier son règlement en dernière date du 19 février 2009 en l'adaptant aux modifications de primes accordées par la Région Wallonne.

6. Règlement taxe sur les night-shops pour les exercices 2010 à 2012.

Le Conseil communal voudra bien décider de prolonger le règlement taxe sur les night-shops pour les exercices 2010 à 2012.

Le montant de la taxe reste inchangé, soit 2.400 € par an.

7. Octroi de chèques repas au personnel communal pour l'année 2010.

Par décision du 28 mai 2009, le Conseil communal a modifié le statut pécuniaire du personnel en octroyant des chèques repas à partir du 1^{er} septembre 2009 renouvelable par année civile.

La négociation syndicale intervenue à ce sujet portait jusqu'au 31 décembre 2010.

Le Conseil communal voudra bien décider d'accorder pour l'année 2010 des chèques repas aux agents communaux en service actif, à l'exception du personnel enseignant et des étudiants, des moniteurs et autres travailleurs de vacances selon les modalités de sa résolution susvisée du 28 mai 2009.

8. INTRADEL – Engagement d'un 1^{er} quart provisionnel de la cotisation 2010.

Le Conseil communal voudra bien décider d'engager en l'absence de crédit budgétaire, le montant du 1^{er} quart provisionnel de la cotisation 2010 d'un montant de 134.780,63 € due à INTRADEL.

9. C.P.A.S. – Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire.

Le Conseil communal voudra bien approuver les modifications budgétaire ordinaire et extraordinaire n°4 du C.P.A.S., arrêtées aux montants ci-après :

SERVICE ORDINAIRE

RECETTES	:	8.159.152,70 €
DEPENSES	:	7.880.223,43 €
RESULTAT	:	278.929,27 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

RECETTES	:	487.608,32 €
DEPENSES	:	481.560,48 €
RESULTAT	:	6.047,84 €

10. Fabriques d'églises – Modification budgétaire 2009 – Pour avis.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur la modification budgétaire 2009 des fabriques d'églises ci-après, arrêtée aux montants suivants :

HERMALLE

RECETTES	:	29.859,00 €
DEPENSES	:	29.859,00 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	957,36 €

Aucun subside supplémentaire n'est sollicité.

OUPEYE

RECETTES	:	82.757,00 €
DEPENSES	:	82.757,00 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	16.088,43 €

VIVEGNIS

RECETTES	:	45.052,00 €
DEPENSES	:	45.052,00 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	19.751,25 €

11. Paroisse protestante de Herstal-Visé-Oupeye – Modification budgétaire 2009 – Pour avis.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur la modification budgétaire de la Paroisse Protestante de Herstal-Visé-Oupeye, arrêtée aux montants suivants :

RECETTES	:	42.847,55 €
DEPENSES	:	42.847,55 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	8.513,56 €

12. Paroisse protestante de Herstal-Visé-Oupeye – Compte 2008 – Rectification.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le compte rectifié de la Paroisse Protestante de Herstal-Visé-Oupeye, arrêté aux montants suivants :

RECETTES	:	178.949,71 €
DEPENSES	:	179.516,18 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE 2008	:	8.050,04 €
MALI	:	566,47 €

13. Vote d'un douzième provisoire.

Le Conseil communal voudra bien décider de voter un douzième provisoire et autoriser le Collège communal à engager pour l'année 2010, les dépenses obligatoires au Service ordinaire, à concurrence d'un douzième des crédits approuvés en 2009.

14. Vote d'un douzième provisoire pour le C.P.A.S.

Le Conseil communal voudra bien approuver la décision du Conseil de l'Action sociale du 15 décembre 2009 décidant de voter un douzième provisoire des crédits des dépenses ordinaires obligatoires pour le mois de janvier 2010.

15. Fabriques d'églises – Budget 2010 – Pour avis.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur les budgets 2010 des fabriques d'églises ci-après :

Fabrique d'église Saint-Lambert de Hermalle

RECETTES	:	26.298,00 €
DEPENSES	:	26.298,00 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	21.655,96 €

Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste d'Hermée

RECETTES	:	29.449,50 €
DEPENSES	:	20.449,50 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	17.014,72 €

Fabrique d'église Saint Remi d'Heure-Le-Romain

RECETTES	:	13.212,50 €
DEPENSES	:	13.212,50 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	10.307,50 €

Fabrique d'église Saint-Siméon de Houtain

RECETTES	:	50.259,50 €
DEPENSES	:	50.259,50 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	7.990,22 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	:	15.000,00 €

Fabrique d'église Saint Remy d'Oupeye

RECETTES	:	26.817,42 €
DEPENSES	:	26.817,42 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	16.941,98 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	:	0,00 €

Fabrique d'église Saint-Pierre de Vivegnis

RECETTES	:	84.775,00 €
DEPENSES	:	84.775,00 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	24.180,00 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	:	0,00 €

16. Maison de la Laïcité – Budget 2010 – Pour approbation.

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver le budget 2010 de la Maison de la Laïcité arrêté aux montants suivants :

RECETTES	:	117.300 €
DEPENSES	:	117.300 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	35.612 €

17. Paroisse protestante de Herstal-Visé-Oupeye – Budget 2010 – Pour avis.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le budget 2010 de la Paroisse Protestation de Herstal-Visé-Oupeye aux montants suivants :

RECETTES	:	112.647,65 €
DEPENSES	:	112.647,65 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	9.729,23 €

18. Liquidation de la subvention aux A.S.B.L. Château d'Oupeye et Sportive Haccourtoise.

Le Conseil communal voudra bien en l'absence de budget 2010 décider la liquidation de la subvention 2010 aux deux A.S.B.L. communales dont le montant mensuel ne peut excéder un douzième du budget de l'exercice 2009 et en fonction des besoins de trésorerie.

ASBL CHATEAU D'OUPEYE

Subvention mensuel d'un montant maximum de 11.781,42 €

ASBL SPORTIVE HACCOURTOISE

Subvention mensuel d'un montant maximum de 22.783,33 €

19. Vérification de l'encaisse communale.

20. Modification de la convention passée avec l'A.S.B.L. Enfantilum relative à l'octroi d'un avantage en nature pour la prise en charge des coûts énergétiques.

Le Conseil communal voudra bien décider d'une part de modifier la convention passée avec l'A.S.B.L. ENFANTILUM le 12 mars 1998 en précisant :

- Texte initial : « La Commune mettra gracieusement à disposition de l'ASBL la salle du Refuge d'Aaz et son mobilier, pour la finale et la salle de l'école de Vivegnis rue Fût Voie pour les ½ finales, du jeudi matin qui précède l'activité au lundi suivant inclus. En cas d'empêchement au niveau de ces salles, des dispositions ponctuelles relatives à d'autres locaux seront arrêtées en concertation »
- Texte modifié : « La Commune mettra gracieusement à disposition de l'ASBL la salle du Refuge d'Aaz et son mobilier, pour la finale et la salle de l'école de Vivegnis rue Fût Voie pour les ½ finales, du jeudi matin qui précède l'activité au lundi suivant inclus. En cas d'empêchement au niveau de ces salles, des dispositions ponctuelles relatives à d'autres locaux seront arrêtées en concertation. *La Commune prendra également en charge les frais relatifs aux consommations énergétiques occasionnées par ces organisations.* »

et d'autre part de prendre en charge en tant qu'avantage en nature les frais énergétiques de l'organisation « ENFANTILUM ET LE MICRO BLEU » d'un montant de 851,09 € pour l'année 2009.

21. Subsidés, primes et avantages en nature.

Le Conseil communal voudra bien décider d'accorder des subsides ci-après :

- aux clubs qui ont collaborés à l'organisation du Triathlon Herstal-Oupeye, le 4 octobre 2009 pour un montant global de 300 €
- aux clubs qui ont collaborés à l'organisation du Triathlon d'Oupeye le 13 septembre 2009 pour un montant global de 1.760 €
- aux Associations culturelles et de loisir pour un montant global de 5.495,68 €
- aux Associations folkloriques pour un montant global de 9.974,62 €
- aux Organismes de santé pour un montant global de 1.117,34 €
- à la Ligue des Familles pour un montant de 350 €
- aux Amicales des pensionnés pour un montant global de 1.495,92 €
- aux Organismes en charge des affaires humanitaires pour un montant global de 650 €

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance des décisions du Collège accordant des subsides exceptionnels et des primes communales :

- un subside exceptionnel d'un montant de 200 € au Basket-Club Harimalia à l'occasion de son 25^{ème} anniversaire ;

- un subside exceptionnel d'un montant de 400 € à l'European Handcycling Belgium dans le cadre de l'organisation de la finale européenne de handbike ;
- un subside exceptionnel d'un montant de 150 € à la Fédération Liégeoise Pêche Compétition dans le cadre de l'organisation du championnat de Belgique de pêche de compétition ;
- un subside exceptionnel d'un montant de 250 € au Comité des Œuvres Scolaires de l'école communale d'Hermalle-Sous-Argenteau dans le cadre de l'organisation du festival d'arts martiaux ;
- un subside exceptionnel d'un montant de 250 € au BBCO dans le cadre de l'organisation de la 25^{ème} édition de la Fête du Vélo ;
- des primes communales à la réhabilitation pour un montant de 3.805,78 €
- un subside exceptionnel d'un montant de 200 € au Comité Jogging de Hermée dans le cadre de l'organisation de la 25^{ème} édition des Boucles du Djâle de Hermée ;
- des primes communales à la réhabilitation pour un montant de 2.772,05 €

22. Ouverture d'une classe maternelle supplémentaire à mi-temps dans les écoles d'Oupeye et de Vivegnis Fût-Voie.

Les écoles maternelles communales d'Oupeye et de Vivegnis Fût-Voie ayant atteint pendant une période de 8 demi-jours réparties sur 8 journées, la norme supérieure permettant le subventionnement d'un emploi à mi-temps, le Conseil communal voudra bien décider de créer un emploi supplémentaire à mi-temps dans ces deux cycles maternelles à partir du 24 novembre 2009 jusqu'au 30 juin 2010.

23. Bail emphytéotique pour cause d'utilité publique relatif à un immeuble sis à Oupeye (Crèche Les Petits Câlines).

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver les termes d'une convention d'emphytéose à passer entre la Commune et le C.P.A.S. d'une durée de 27 ans prenant cours le 1^{er} janvier 2010 pour la mise à disposition d'un bâtiment destiné à des fins de crèche.

Il est à noter que l'acte stipulera que l'emphytéote n'a pas le droit de louer le bien.

24. Questions orales.

25. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 12 novembre 2009.

26. Remplacement du Secrétaire communal – Ratification.

- Remplacement du Secrétaire communal pour la période du 30 novembre au 4 décembre 2009 inclus par un Chef de service administratif.

27. Personnel communal – Nomination à titre définitif d'un chef de bureau administratif.

- Nomination à titre définitif en qualité de chef de bureau administratif d'un agent à la date du 1^{er} janvier 2010.

28. Personnel communal – Prolongation des fonctions supérieures.

- Prolongation des fonctions supérieures de chef de service administratif d'un employé d'administration définitif pour une nouvelle période de six mois débutant le 1^{er} février 2010.
- Prolongation des fonctions supérieures de Chef de service administratif d'une employée d'administration D6 pour une nouvelle période de six mois débutant le 1^{er} janvier 2010.
- Prolongation des fonctions supérieures de Chef de service administratif d'une employée d'administration D6 pour une nouvelle période de six mois débutant le 1^{er} janvier 2010.

29. Personnel communal – Mises en disponibilité.

- Mise en disponibilité d'une employée d'administration, pour cause de maladie du 13/10/2009 au 4 au 6/11/2009.

30. Personnel enseignant – Désignations temporaires – Ratification.

- Ratification de la désignation temporaire d'une directrice, à temps plein, à partir du 11 novembre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice primaire à mi-temps, à partir du 16 novembre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'un instituteur primaire à temps plein à partir du 13 novembre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice primaire à mi-temps à partir du 16 novembre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice primaire à temps plein à partir du 16 novembre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice primaire à temps plein, à partir du 9 novembre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice maternelle à mi-temps à partir du 24 novembre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice maternelle à mi-temps à partir du 24 novembre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice maternelle, à temps plein à partir du 18 novembre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 24 novembre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une d'institutrice maternelle à temps plein à partir du 16 novembre 2009.

- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice maternelle à temps plein à partir du 12 novembre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice maternelle à temps plein à partir du 23 novembre 2009.

31. Personnel enseignant – Demande d'interruption de carrière, à temps plein, dans le cadre d'un congé parental d'une maîtresse spéciale de religion orthodoxe.

- Une maîtresse spéciale de religion orthodoxe du 4 janvier au 3 avril 2010.

32. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 12 novembre 2009.

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU